

Murailles de Chine

EMMANUELLE BORNE

« *Il s'agit de rendre cette muraille de Chine entre secteur public et secteur privé plus poreuse.* » La citation est de Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité. C'était au Pavillon de l'Arsenal le 20 septembre dernier, à propos de Réinventer Paris I, lancé en 2014, dont Missika assure : « *Cet appel à projets ne s'est pas substitué à la commande publique.* » Dans les faits, ce premier APUI (appel à projets urbains innovants) d'une longue série repose sur un transfert de droits immobiliers entre la Ville et les équipes lauréates menées par des promoteurs. En résumé, on nous assure que la qualité architecturale des projets conçus dans ce cadre, dont aucun n'a pour l'instant vu le jour, est garantie. Cela signifie-t-il pour autant que cette nouvelle façon de faire la ville doit remporter l'adhésion de tous ? Il semble légitime de s'inquiéter, non pas d'une frontière rendue plus « poreuse » entre acteurs publics et privés, mais d'un transfert de la mission d'intérêt public à des acteurs dont ce n'est pas la culture. S'il revient désormais au promoteur de proposer des « espaces publics de qualité », des « jardins partagés » et autres lieux destinés au « vivre-ensemble », que devient, par exemple, la dimension démocratique qui, traditionnellement, définit ces lieux ? Et si c'était Kaufman & Broad qui avait conçu la place de la République, aurait-elle accueilli les manifestants de Nuit debout comme elle l'a fait ? S'il faut accepter que les formes de nos villes changent plus vite que nos cœurs de mortels, et qu'il est désormais possible de marier des enjeux *a priori* opposés – espace public et prérogatives privées, défis artistiques et rentabilité d'un investissement, ouverture des frontières et protection des espaces et des personnes, etc. –, il faut sans doute aussi se prémunir, sans attendre l'épreuve de la réalité, des dérives possibles d'une vocation publique en partie confiée à un acteur privé. Certains argueront que tout est affaire d'éthique et que l' élu peut se montrer indifférent à sa vocation initiale. Fallait-il attendre, à Marseille, que des hommes et des femmes périssent sous des décombres pour évacuer d'autres logements insalubres ? Fallait-il, toujours à Marseille, construire un mur de 2,5 mètres de haut autour d'une place pour assurer une réhabilitation remise en cause par les habitants ? Certes, un promoteur peut ériger un espace public de qualité. Mais n'en revient-il pas à nos représentants, non pas uniquement de rendre plus poreuses les murailles de Chine, mais surtout de veiller à ce qu'il ne s'en érige pas davantage ?